Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 022-212203079-20260629-2026_06_20-DE

Délibération n°2026-06-20

COMMUNE
DE SAINT-JULIEN
(22940)

Date de la convocation :
25/06/2026
Date d'affichage :
25/06/2026

NOMBRE DE CONSEILLERS
En exercice : 19
Présents : 19
Votants : 19

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
L'an DEUX MIL VINGT SIX, le 29 juin à 19h, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de **Monsieur Gaël LE NOANE, Maire**

Etaient également présents :
Claire ANDRIEUX, Marie BERTHET, Eva CAMARET, Stéphanie DARCEL, Servane DUCHESNE, Catherine GUILLOU, Magalie GUIMARD, Vincent JACQUES, Hervé LANOE, Joël LE BORGNE, Charlène LE THERIZIEN, Xavier LE THERIZIEN, Bertrand LECOLLINET, Régis LOSSOUARN, Sabine MARTIN, Michel PEDRON, Gaël RESMOND et Erik UNTERDORFEL

Secrétaire de séance : Marie BERTHET

OBJET : DESIGNATION D'UN REPRESENTANT AU SEIN DU COMITE DE PILOTAGE « AMENAGEMENT TERRITORIAL » DE SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION

Le conseil municipal devra désigner un élu pour siéger au sein du Comité de Pilotage aménagement territorial – urbanisme mis en place par Saint-Brieuc Armor Agglomération.

Cette instance se réunira sur la thématique du PLUI, de l'aménagement et du foncier.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- de désigner M. Joël LE BORGNE pour représenter la commune au sein du Comité de Pilotage aménagement territorial – urbanisme mis en place par Saint-Brieuc Armor Agglomération
- de donner mandat au Maire pour l'exécution de cette décision

Le Maire,

Gaël LE NOANE

La secrétaire,

Marie BERTHET